



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2602 113

Le 10 mars 2026

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des données d'interventions*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 février 2026 et visant à obtenir diverses données opérationnelles d'interventions survenues la rue Horatio-Walker à Sainte-Pétronille à l'île d'Orléans, pour la période allant de 2023 à 2025. Plus précisément, il s'agissait des points suivants :

1. **« Le nombre de toutes les interventions des patrouilleurs de la SQ sur la rue Horatio-Walker à Sainte-Pétronille à l'île d'Orléans » ;**

Pour cette partie de votre demande, en ce qui a trait aux interventions des patrouilleurs de la Sûreté du Québec, nous vous transmettons, ci-joint, le tableau présentant le nombre total de dossiers d'évènement ouverts sur la rue Horatio-Walker (Sainte-Pétronille) et ventilés par codes d'évènement, pour les périodes visées.

2. **« L'identification avec détails de toutes les interventions touchants l'application du code de sécurité routière, le stationnement et les règlements municipaux incluant l'identification de l'infraction, les dates et les heures d'interventions sur la rue Horatio-Walker » ;**
3. **« L'identification des interventions en regard du Code criminel, incluant le type d'infraction sur la rue Horatio-Walker » ;**

Quant aux points deux et trois, relativement aux données de constats d'infractions émis à l'emplacement géographique indiqué ainsi que tous détails connexes liés à ces infractions, nous ne pouvons vous communiquer les renseignements demandés puisque nos systèmes ne permettent pas ce type d'extraction. Afin de produire de tels documents, il faudrait procéder à un exercice manuel de comparaison et de compilation des données qui s'apparenterait à la création d'un nouveau document, et ce, au sens de l'article 15 de la Loi sur l'accès. Or, la loi n'impose pas à l'organisme l'obligation d'effectuer un tel traitement pour répondre à une demande d'accès.

Par conséquent, la Sûreté du Québec ne détient pas de document sous la forme demandée (article 1 de la Loi sur l'accès).

4. **« Copie de toutes les cartes d'appels de la centrale du 911 en regard de ces interventions sur la rue Horatio-Walker ».**

Pour ce dernier point de votre demande, nous ne pouvons pas vous donner accès aux cartes d'appels, puisque celles-ci se composent intrinsèquement de renseignements personnels concernant des tiers que les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès* nous obligent à protéger. Ces renseignements personnels et confidentiels ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina pour Zaki M. Grigancine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Évènements survenus sur la rue Horatio-Walker à Ste-Pétronille et ayant fait l'objet d'une ouverture d'un dossier opérationnel, pour les années 2023, 2024 et 2025

Nombre de dossiers			
	2023	2024	2025
AGR.ARMEE OU LESIONS NIV2	0	0	1
ASSISTANCE PUBLIC	0	0	4
AUTRES LOIS PROVINCIALES	0	0	1
COLLI. DELIT DE FUITE CSR	0	0	1
COLLI. DOM. MATER. 2000-	1	1	0
COMMUNICATI INDEC.HARASS.	0	0	1
DELIT FUITE DOMMAGE MAT.	0	1	0
ETAT MENTAL PERTURBE	0	0	1
TENTATIVE DE SUICIDE	0	1	0
VEHICULE REMISE	0	1	0
DOSSIER OPERATION. ANNULE	0	1	0
PERSONNE INTERPELLEE	2	0	0

Source : Service de l'information policière, Sûreté du Québec

Mise à jour : 2026-02-10

Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique.